

## ANNEXE 62-103A1

### INFORMATION À FOURNIR EN VERTU DES RÈGLES DU SYSTÈME D'ALERTE

#### Rubrique 1 Titres et émetteur assujetti

1.1. Indiquer la désignation des titres auxquels la déclaration se rapporte ainsi que le nom de l'émetteur des titres et l'adresse de son siège.

*Désignation des titres : 10 500 000 actions ordinaires (« Actions »)*

*Nom de l'émetteur et l'adresse de son siège :*

*Albert Mining Inc.  
99-5460 Canotek Road  
Ottawa, ON K1J 9G9*

1.2. Indiquer le marché sur lequel l'opération ou l'autre événement entraînant l'obligation de déposer la déclaration a eu lieu.

*Bourse de croissance TSX (le « Marché »).*

#### Rubrique 2 Identité de l'acquéreur

2.1. Indiquer le nom et l'adresse de l'acquéreur.

*Les Actions ont été vendues par Diagnos Inc. (Bourse de croissance TSX : ADK) (« DIAGNOS ») sur le Marché. L'identité du ou des acquéreurs n'est pas connu.*

2.2. Indiquer la date de l'opération ou l'autre événement entraînant l'obligation de déposer la déclaration et en fournir une brève description.

*Les Actions ont été vendues le 4 avril 2018 sur le Marché.*

2.3. Indiquer le nom des alliés, le cas échéant.

*Sans objet.*

#### Rubrique 3 Participation dans l'émetteur assujetti

3.1. Indiquer la désignation et le nombre ou le montant en capital des titres dont l'acquisition ou la cession entraîne l'obligation de déposer la déclaration et le changement de pourcentage de participation de l'acquéreur dans la catégorie de titres.

*DIAGNOS a vendu 10 500 000 Actions.*

3.2. Indiquer si l'acquéreur a acquis ou cédé la propriété des titres dont l'acquisition ou la cession entraîne l'obligation de déposer la déclaration ou a acquis le contrôle de ceux-ci ou cessé de l'exercer.

*DIAGNOS a vendu un intérêt représentant 16,6% des actions en circulation.*

3.3. Si l'opération comportait un mécanisme de prêt de titres, l'indiquer.

*Sans objet.*

3.4. Indiquer la désignation et le nombre ou le montant en capital des titres et le pourcentage de participation de l'acquéreur dans la catégorie de titres immédiatement avant et après l'opération ou l'autre événement entraînant l'obligation de déposer la présente déclaration.

*Immédiatement avant l'opération décrite dans cette annexe, DIAGNOS détenait 10 500 000 Actions de l'Émetteur, représentant environ 16,6% des actions en circulation de l'Émetteur sur une base non diluée.*

*Immédiatement après l'opération, DIAGNOS ne détient plus d'actions de l'Émetteur.*

3.5. Indiquer la désignation et le nombre ou le montant en capital des titres ainsi que le pourcentage de participation de l'acquéreur dans la catégorie de titres visée à la rubrique 3.4 à l'égard desquels:

a) l'acquéreur, seul ou avec des alliés, a la propriété et le contrôle;

*Sans objet.*

b) l'acquéreur, seul ou avec des alliés, a la propriété, mais dont le contrôle est exercé par d'autres personnes;

*Sans objet.*

c) l'acquéreur, seul ou avec des alliés, a le contrôle exclusif ou partagé, sans en avoir la propriété.

*Sans objet.*

3.6. Si l'acquéreur ou un allié a un intérêt ou un droit dans un instrument financier lié à un titre de la catégorie de titres visée par la présente rubrique ou une obligation relative à cet instrument, décrire les modalités importantes de l'instrument financier lié et son incidence sur la participation de l'acquéreur.

*Sans objet.*

3.7. Si l'acquéreur ou un allié est partie à un mécanisme de prêt de titres comportant des titres de la catégorie visée par la présente rubrique, décrire les modalités importantes du mécanisme, notamment sa durée, le nombre ou le montant en capital de titres visés et tout droit de demander la restitution des titres transférés ou prêtés en vertu du mécanisme ou de titres identiques.

Indiquer si le mécanisme de prêt de titres est assujéti à l'exception prévue à l'article 5.7 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat.

*Sans objet.*

3.8. Si l'acquéreur ou un allié est partie à une convention ayant pour effet de modifier, directement ou indirectement, le risque financier auquel est exposé l'acquéreur relativement aux titres de la catégorie à laquelle se rapporte la présente déclaration, décrire les modalités importantes de celle-ci.

*Sans objet.*

#### **Rubrique 4 Contrepartie payée**

4.1. Indiquer la valeur, en dollars canadiens, de toute contrepartie versée ou reçue par titre et au total.

*DIAGNOS a reçu 421 083,85 \$ de la vente des Actions.*

4.2. Dans le cas d'une opération ou d'un autre événement qui n'a pas eu lieu sur une bourse ou sur un autre marché représentant un marché publié pour la négociation des titres, notamment l'émission d'actions nouvelles, indiquer la nature et la valeur, en dollars canadiens, de la contrepartie versée ou reçue par l'acquéreur.

*Sans objet.*

4.3. Si les titres ont été acquis ou cédés autrement que par achat ou vente, décrire le mode d'acquisition ou de cession.

*Sans objet.*

#### **Rubrique 5 Objectif de l'opération**

Indiquer l'objectif poursuivi par l'acquéreur et ses alliés en réalisant l'acquisition ou la cession de titres de l'émetteur assujéti. Décrire, s'il y a lieu, leurs projets ou intentions qui pourraient se rapporter ou conduire aux résultats suivants:

- a) l'acquisition de titres supplémentaires de l'émetteur assujéti, ou la cession de titres de l'émetteur;
- b) une opération structurelle visant l'émetteur assujéti ou l'une de ses filiales, par exemple une fusion, une restructuration du capital ou une liquidation;
- c) la vente ou le transfert d'une partie importante de l'actif de l'émetteur assujéti ou de l'une de ses filiales;

d) un changement dans la composition du conseil d'administration ou de la direction de l'émetteur assujetti, notamment tout projet ou toute intention, le cas échéant, de modifier le nombre d'administrateurs ou la durée de leur mandat ou de pourvoir à toute vacance au sein du conseil;

e) un changement important dans la structure du capital ou dans la politique de dividendes de l'émetteur assujetti;

f) un changement important dans les activités ou la structure organisationnelle de l'émetteur assujetti;

g) une modification des statuts, des règlements ou de documents analogues de l'émetteur assujetti ou une autre action pouvant empêcher une personne d'acquérir le contrôle de l'émetteur;

h) la radiation d'une catégorie de titres de l'émetteur assujetti de la cote d'un marché ou la fin de son admissibilité à y être cotée;

i) le fait pour l'émetteur de cesser d'être émetteur assujetti dans un territoire du Canada;

j) la sollicitation de procurations auprès de porteurs;

k) une action similaire à l'une de celles énumérées ci-dessus.

*Les Actions avaient été acquises (i) comme forme de paiement pour services rendus à Majescor et (ii) comme forme de paiement en lien avec la vente des actifs de la division minières de la Société à Majescor, tel que décrit dans un communiqué de presse daté du 17 mai 2017. DIAGNOS a pris la décision de vendre les Actions suite à son désinvestissement du secteur minier, tel que décrit dans un communiqué de presse daté du 31 mai 2017. DIAGNOS n'a pas l'intention d'acquérir d'autres titres de l'Émetteur dans un futur proche.*

## **Rubrique 6 Conventions relatives aux titres de l'émetteur assujetti**

Décrire les modalités importantes de toute convention entre l'acquéreur et un allié et entre ces personnes et toute autre personne concernant des titres de la catégorie à laquelle se rapporte la présente déclaration, notamment le transfert de titres ou l'exercice des droits de vote y afférents, les commissions d'intermédiaire, les coentreprises, les conventions de prêt ou d'option, les garanties de profits, le partage des profits ou des pertes, ou l'octroi de procurations ou le refus d'en octroyer. Inclure cette information pour les titres affectés en garantie ou assujettis à une éventualité qui, si elle survenait, conférerait à une autre personne un droit de vote ou d'investissement sur ces titres, sauf l'information sur les clauses types en matière de défaillance et clauses similaires des conventions de prêt.

*Sans objet.*

## **Rubrique 7 Changement dans un fait important**

Le cas échéant, décrire tout changement survenu dans un fait important exposé dans une déclaration déposée antérieurement par l'acquéreur en vertu des règles du système d'alerte ou de la partie 4 à l'égard des titres de l'émetteur assujetti.

*Sans objet.*

## **Rubrique 8 Dispense**

Dans le cas où l'acquéreur se prévaut d'une dispense des obligations prévues par la législation en valeurs mobilières applicables aux offres formelles pour réaliser l'opération, préciser la dispense dont il s'agit et décrire les faits sur lesquels elle repose.

*Sans objet.*

## **Rubrique 9 Attestation**

Je, l'acquéreur, atteste que, ou je, le mandataire déposant la déclaration pour le compte de l'acquéreur, atteste qu'à ma connaissance, les déclarations faites dans les présentes sont véridiques et complètes à tous les égards.

Date: 6 avril 2018

**DIAGNOS inc.**

Par: *(Signé) Marc-André Massue*

---

Marc-André Massue

Chef des finances